Envoyé en préfecture le 31/07/2024
Reçu en préfecture le 31/07/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240729-DEC202488-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

29 JUIL 2024

DEC202488

Objet : mise à disposition de la salle Farinviliers au CSE de la CAF de l'Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'une fête du personnel qui se tiendra les vendredi 21 et samedi 22 septembre 2024 à Varennes sur Allier, le CSE de la CAF de l'Allier a besoin de la salle Farinvilliers ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Farinvilliers au CSE de la CAF de l'Allier les vendredi 21 et samedi 22 septembre 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec le CSE de la CAF de l'Allier ;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON